

Rapport annuel 2021

du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 16.06.2022

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des DEchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

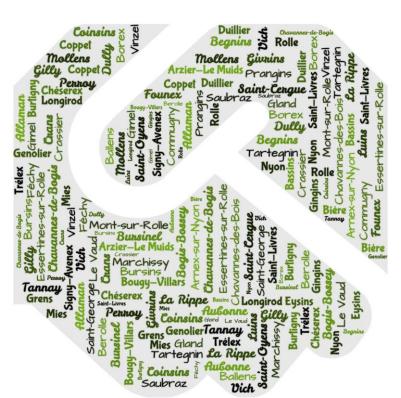
SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).

Extrait des statuts de SADEC SA (Art. 2)









Sommaire

1.	Conseil d'administration	page 3
2.	Structure administrative	page 4
3.	Représentation au sein de TRIDEL SA	page 4
4.	Concept harmonisé de la taxe au sac	page 5
5.	Animations dans les écoles	page 7
6.	Boues d'épuration	page 9
7.	Déchets spéciaux des ménages	page 10
8.	Matériel SENS et SMCO	page 11
9.	Container à cadavres d'animaux de compagnie	page 12
	Panneaux solaires photovoltaïques	page 13
	Campagne de communication Responsables.ch	page 14
	Vaisselle réutilisable	page 15
12.	vaissette i edittisable	page 13
13.	Divers dossiers 2021	page 16
	 Plateforme internet pour la saisie des statistiques Réorganisation du transport des déchets encombrants des communes Règlement d'organisation du Conseil d'administration Adaptation des rémunérations des membres du Conseil d'administration Formation pour les Municipales et les Municipaux Tarif d'incinération Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert Subventions et ristournes 	
14.	Conclusions	page 21
Anr	nexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 23
Anr	nexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 24
Anr	nexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SMCO	page 25
Anr	nexe 4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie	page 26
Anr	nexe 4b : liste des communes autorisées à utiliser le container	page 27
Anr	nexe 5 : statistiques extraites de la plateforme internet	page 28

Annexe 6 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire

page 30



1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Nyon;
- une administratrice ou un administrateur représentant la Ville de Gland.

Ces deux personnes sont proposées par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres membres du Conseil d'administration sont élus par les Assemblées des Syndic.que.s des districts de Nyon (5 représentant.e.s) et de Morges (2 représentant.e.s) et ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland.

Conformément aux statuts de notre société, le renouvellement du Conseil d'administration a eu lieu dans les 4 mois suivant l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales. Ainsi, du 1^{er} janvier au 14 octobre 2021, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom, Prénom	Fonction	Représente le/la
Echenard Cédric	Président	District de Nyon
Dubois Michel	Vice-Président	District de Morges
Rohrer Michael	Vice-Président	Ville de Gland
Barras Patrick	Membre	District de Nyon
Bersier Monique	Membre	District de Nyon
Comminot Stephan	Membre	District de Nyon
Faraut Roxane	Membre	Ville de Nyon
Lincio Pascal	Membre	District de Morges
Monnard Caroline	Membre	District de Nyon

Puis, du 15 octobre au 31 décembre 2021, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom, Prénom	Fonction	Représente le/la
Echenard Cédric	Président	District de Nyon
Auchlin Laurent	Vice-Président	District de Morges
Widmer Jean	Vice-Président	District de Nyon
Faraut Roxane	Membre	Ville de Nyon
Giraud-Nydegger Christelle	Membre	Ville de Gland
Humbert Sébastien	Membre	District de Nyon
Legrain Alexandre	Membre	District de Nyon
Meyer Andreas	Membre	District de Morges
Monnard Caroline	Membre	District de Nyon





Pour traiter des dossiers stratégiques de la société, le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en séances ordinaires. Pour des motifs découlant des restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 l'une de nos Assemblées générales annuelles a dû se dérouler par voie écrite, l'autre ayant pu se tenir en présentiel :

- le 10 juin 2021 par écrit au secrétariat de SADEC pour l'approbation des comptes 2020;
- le 14 octobre 2021 en présentiel à la salle communale de la Ville de Gland pour l'approbation du budget 2022 et le renouvellement du Conseil d'administration.



2. Structure administrative

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. Didier Christen, directeur (90%);
- Mme Isabelle Reber, secrétaire (80%);
- Mme Nathalie Widmer, comptable (env. 25% mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les déchets incinérables ainsi que le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA et gares de transfert route-rail

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-



Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2021 :



Conseil d'administration : MM. Cédric Echenard et Michael Rohrer

Commission financière : M. Pascal Lincio
 Commission d'exploitation : M. Didier Christen

4. Concept harmonisé de la taxe au sac

Sur les 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets, avec l'entrée de la Commune d'Allaman le 1^{er} janvier 2021, ce sont désormais 55 communes qui font partie du concept harmonisé de la taxe au sac et qui utilisent les sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». Au 31.12.2021, la situation en matière de taxation des déchets était la suivante dans notre périmètre :



- 55 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 4 communes avec la taxe au poids (Bassins, Féchy, Longirod, Marchissy).

Un total de 13'833 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2021. Par rapport à l'année 2020 (13'637 tonnes), le tonnage est en hausse de 1,4% alors que la population a augmenté de 1,2% au cours du même laps de temps.



Fig. 2 – Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères incinérables par habitant pour les communes du concept harmonisé

La production annuelle par habitant reste stable à 123,4 kg/hab. Elle n'est pas encore redescendue à son niveau d'avant-pandémie. Les mesures de télétravail, encore bien présentes en 2021, expliquent probablement en grande partie les chiffres de ces deux dernières années.

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder à la rétrocession des montants prélevés sur les sacs vendus au titre de la taxe. Cette cellule financière, composée des directeurs des périmètres, se réunit 5 fois par année pour procéder à la répartition de ces montants (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs



et des usines d'incinération, de les contrôler et de les valider avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la taxe est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux 237 communes vaudoises ayant choisi ce système, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2021, c'est un montant de CHF 363.04 HT par tonne collectée qui a pu être versé aux communes, montant duquel une participation de CHF 1,82 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés au fonctionnement du système. Ainsi, seules les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de financer à l'aide du « ménage courant » un système auguel 4 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu (environ 34 millions de francs à répartir entre tous les périmètres puis entre les communes), un organe de contrôle a été mis en place par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est

CHF 5,4 mios à répartir entre 55 communes du périmètre SADEC

constitué de deux représentant.e.s par périmètre et d'un.e représentant.e de l'organe de révision de TRIDEL Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière, celles du collège des Présidents et celles des périmètres en relation avec le concept harmonisé.

Les représentant.e.s de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2021 :

- Monsieur Jean WIDMER, Syndic de Bogis-Bossey, représentant jusqu'au 14.10.2021;
- Madame Gabrielle GENOUD, Municipale à Borex, suppléante jusqu'au 30.06.2021;
- Madame Myriam Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars, représentante dès le 15.10.2021 ;
- Madame Laurence Pinel, Municipale à Bursins, suppléante dès le 15.10.2021.

Mesdames Gaillard Houriet et Pinel ont toutes deux été élues lors de l'Assemblée générale du 14.10.2021 qui s'est tenue à Gland.

Comme chaque année, des contrôles inopinés ont eu lieu dans les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En 2021, ce sont 15 communes de notre périmètre qui ont fait l'objet d'une surveillance afin de s'assurer que le taux maximal de déchets non-conformes admis soit bien respecté. Pour mémoire, ce taux maximal a été abaissé de 5% à 3% le 1er janvier 2021. Cette tâche a été confiée à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été

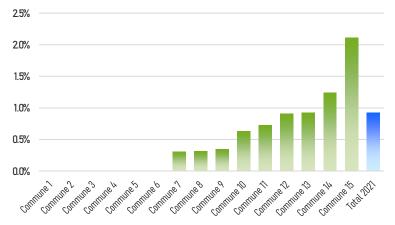


Fig. 3 – Taux de non-conformité en [%] dans les communes contrôlées en 2021

sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

A nouveau, les résultats obtenus sont très réjouissants puisque toutes les communes contrôlées respectaient largement le taux maximal admis de 3%. Le taux le plus élevé constaté atteignait 2,1% alors que 6 communes présentaient un taux de 0,0%. Le taux moyen s'est élevé à 0,92%.



5. Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2021, 226 animations ont été données par des animatrices et animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignant.e.s :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes;
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société;
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Dès l'année 2016, le Conseil d'administration de SADEC SA a décidé d'augmenter le budget consacré aux animations scolaires pour le passer de CHF 72'000.- à CHF 80'000.- par année. Entre 2016 et 2018, ce montant a permis de proposer 200 animations par année aux établissements scolaires de notre périmètre.

Comme il n'est pas toujours évident de concilier les années civiles de nos budgets avec les années scolaires des animations, le montant prévu en 2016 n'avait pas pu être totalement utilisé et une provision avait été constituée afin de pouvoir l'utiliser en 2017.

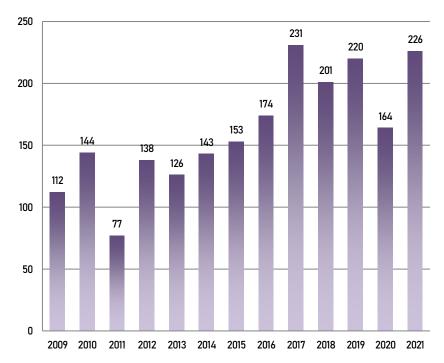


Fig. 4 – Nombre d'animations scolaires par année civile

Ceci explique l'écart du nombre d'animations entre ces deux années. Mais la moyenne 2016-2017-2018 est bien de l'ordre de 200 animations par année.

226 animations dispensées dans 15 établissements scolaires

A partir de l'année 2019, au vu de la demande grandissante, le Conseil d'administration a choisi d'augmenter une nouvelle fois le budget dédié aux animations pour le passer à CHF 88'000.- permettant de porter le nombre d'animations désormais proposées à 220 par année. Cet

objectif a pu être atteint en 2019 et en 2021, mais malheureusement pas en 2020. Ceci est directement lié à la pandémie de COVID-19 qui a sévi depuis le début de l'année 2020 et qui a entraîné le report ou l'annulation de nombreuses animations. En 2022, le budget annuel à disposition passera à CHF 100'000.- et permettra de proposer 260 animations par année.



En fonction de la demande et du nombre d'animations à disposition, un tournus est organisé de telle sorte que chaque établissement scolaire puisse être visité au moins une fois tous les deux ans. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition entre établissements au cours de l'année 2021 ainsi que sur la période 2018-2021.

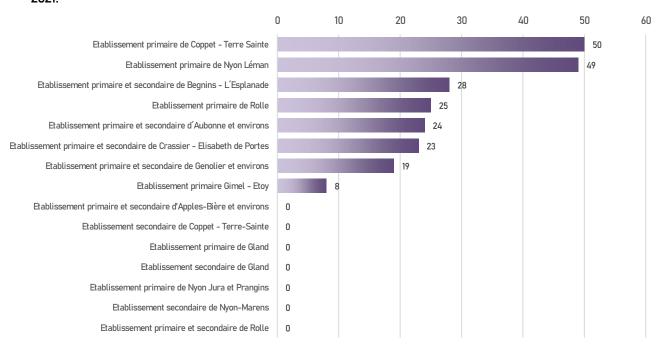


Fig. 5 – Répartition des animations par établissement scolaire en 2021

A la lecture de ces graphiques, on peut constater que les établissements secondaires sont moins friands de ces animations que les établissements primaires.

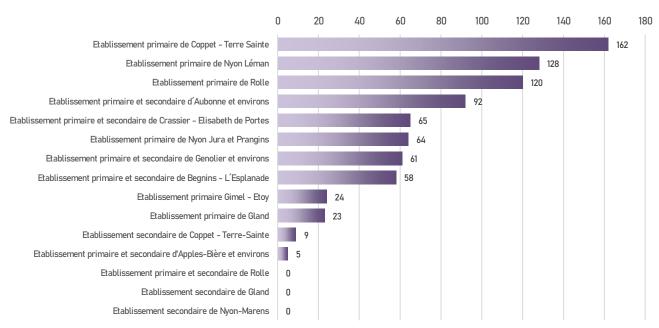


Fig. 6 – Répartition des animations par établissement scolaire entre 2018 et 2021

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves peuvent être obtenues par le biais du lien internet suivant : https://www.cosedec.ch/



6. Boues d'épuration

Le tonnage des boues produites par les stations d'épuration de notre périmètre était légèrement inférieur en 2021 à celui de 2020 puisqu'il est passé de 4'841 à 4'648 tonnes, soit une baisse de 4,0%. Comme au cours des deux années précédentes, une importante quantité de boues provenant de la STEP de Gland (APEC), traitant les eaux usées de 21 communes de notre périmètre, a été prise en charge par nos soins. Ce sont en effet 428 tonnes qu'il a fallu gérer du fait des soucis rencontrés par cette STEP avec son installation de séchage des boues. Cette situation devrait du reste perdurer ces prochaines années.

4'648 tonnes

Dans le cadre de la collaboration instaurée pour la gestion des boues avec le périmètre voisin VALORSA, nous essayons de rationaliser leur transport au maximum. De ce fait, les stations de boues d'épuration incinérées d'épuration de notre périmètre étant nettement plus proches de

Vidy (Lausanne) que de Posieux, leurs boues y sont dirigées de façon prioritaire. Malgré cela, nous restons toutefois directement dépendants des performances fluctuantes de l'incinérateur de Vidy qui arrive en fin de vie et dont le remplacement est programmé pour 2023-2024.

Dans le cadre du gigantesque chantier en cours de la nouvelle STEP de Lausanne, nous avons cependant eu la bonne surprise de constater que la mise en service, au cours de l'été 2021, des nouveaux digesteurs de cette installation a fortement diminué les quantités de boues qui y sont produites. De ce fait, cela a libéré pour SADEC des capacités supplémentaires à l'incinérateur de Vidy qui est désormais capable de traiter quasiment l'entier des boues d'épuration produites dans notre périmètre.

Pour cette raison, nous avons pu résilier en fin d'année 2021 le contrat qui nous liait à l'usine d'incinération Posieux et n'aurons plus besoin d'y acheminer nos boues une fois l'échéance du 30 juin 2022 passée. Cet exutoire restera cependant utilisé dans des exceptionnels comme une panne qui surviendrait à Vidy ou lors de travaux de révision.

En raison du système de péréquation mis en place par nos soins, la refacturation des

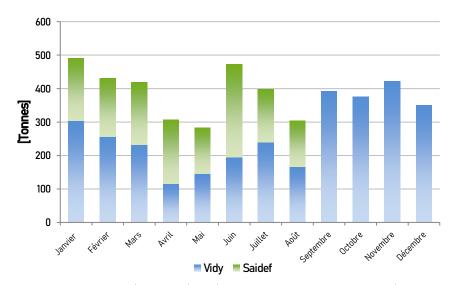


Fig. 7 – Quantité de boues éliminées selon l'exutoire et le mois de l'année

frais d'élimination des boues est différente selon qu'elles sont acheminées à Lausanne (Vidy) ou à Posieux, ce qui permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP dirigées sur un exutoire lointain. Ainsi, les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain ne se trouvent pas pénalisées par rapport à celles qui livrent les leurs aux incinérateurs proches.

Sur le plus long terme, SADEC et VALORSA poursuivent leurs réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables.



Récupération du phosphore dans les boues d'épuration :

Nous suivons de près les études et essais en cours en matière de récupération du phosphore dans les boues d'épuration. En effet, l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 rend obligatoire la récupération du phosphore dans les boues d'épuration, ceci à partir du 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

L'OLED ne prescrit pas la façon dont le phosphore sera récupéré, sachant qu'il peut l'être dans les eaux usées, dans les boues d'épuration ou dans les cendres issues de leur incinération.

Dans le canton de Vaud, 75 % des boues d'épuration sont déjà incinérées dans un four dédié, que ce soit à la STEP de Vidy (Epura SA) ou à l'usine d'incinération de Posieux (FR, Saidef SA). L'extraction du phosphore dans les cendres issues de l'incinération des boues d'épuration est donc a priori la façon la plus adaptée aux filières déjà en place. En outre, selon les études effectuées à ce jour, elle permet d'atteindre les taux de récupération les plus élevés.

7. Déchets spéciaux des ménages

Selon la législation vaudoise, la mise en place de centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) incombe aux périmètres de gestion des déchets, donc à SADEC pour la région de « La Côte ».

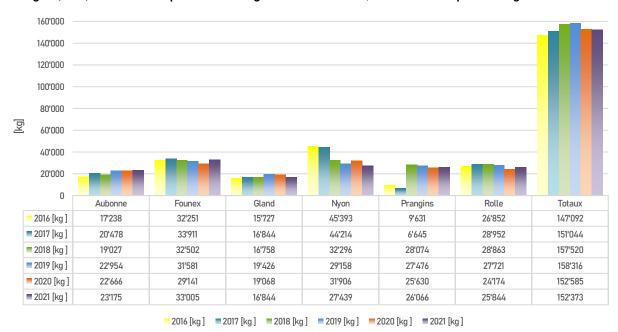


Fig. 8 – Evolution des tonnages annuels collectés par centre régional

Vous trouverez à l'annexe n°2 la situation des 6 centres de collecte régionaux de notre périmètre, mis en place par SADEC depuis de nombreuses années avec la précieuse aide des communes qui les accueillent et qui mettent à disposition du personnel qualifié ainsi que des locaux adaptés à ce type de déchets spécifiques. Ces centres se situent dans les déchèteries d'Aubonne, de Founex, de Gland, de Nyon, de Prangins et de Rolle et répondent aux besoins des 59 communes de notre périmètre. Cette organisation permet de rationaliser les coûts pour les communes, de profiter des compétences de collaborateurs formés et de locaux conformes à cette catégorie spécifique de déchets.



Chaque commune appartient à une zone d'apport, ce qui définit le centre régional auprès duquel ses DSM doivent être acheminés. La variation observée dans le graphique ci-dessus des tonnages collectés aux centres de collecte de Nyon et de Prangins entre 2017 et 2018 est liée à l'adaptation des zones d'apport dès le mois d'octobre 2017 afin de soulager le centre de collecte de Nyon.

152 tonnes

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce ne sont pas moins de 152 tonnes de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2021 dans les 6 centres de collecte régionaux.

Notons encore que de grands changements interviendront en principe dans les prochains mois au niveau de la collecte de cette catégorie de déchets. En effet, le Canton de Vaud réfléchit actuellement à une adaptation des pratiques en la matière qui pourrait entraîner des répercussions sur notre organisation.

8. Matériel SENS et SWICO

Comme pour les déchets spéciaux des ménages, plusieurs centres régionaux de collecte sont mis en place pour la collecte du matériel SENS (électroménager) et du matériel SMCO (électronique). Actuellement, le périmètre compte douze centres officiels SENS et SMCO gérés par SADEC (voir annexe n°3).

12 centres de collecte régionaux

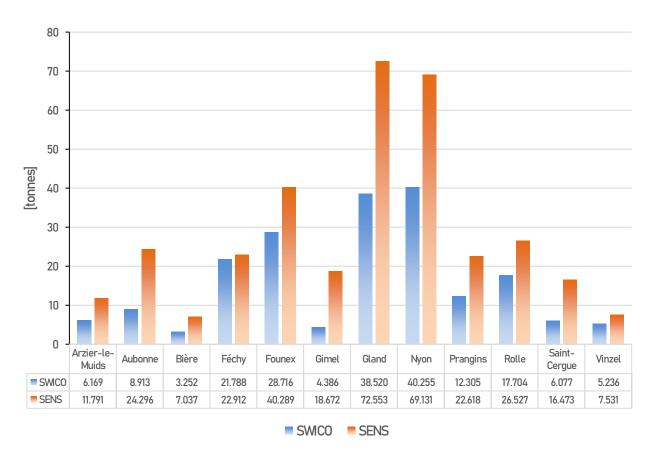


Fig. 9 – Tonnages annuels collectés par centre régional en 2021



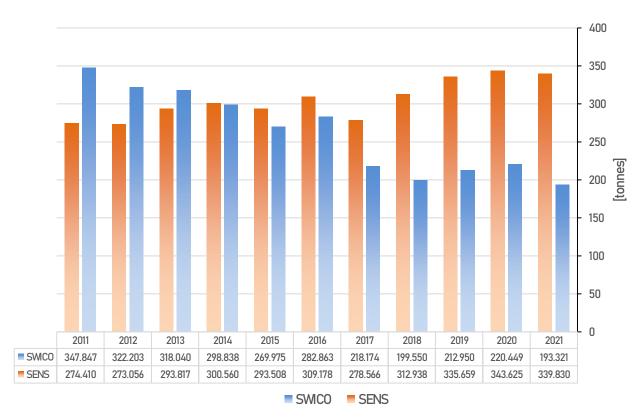


Fig. 10 – Evolution du tonnage annuel collecté entre 2011 et 2021 dans les 12 centres régionaux

Observée depuis plusieurs années, la baisse marquée et régulière des tonnages du matériel SMCO (voir figure n°10) semble se stabiliser. Elle s'explique par plusieurs facteurs : disparition progressive des écrans cathodiques de télévision dans la collecte au profit des écrans plats, changement des habitudes de consommation chez les jeunes (tablettes ou smartphones plutôt que TV) et baisse générale de la consommation. Au niveau suisse, le même phénomène est observé.

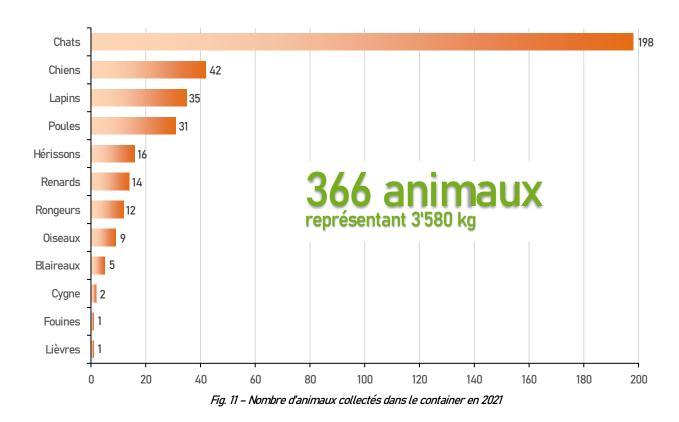
9. Container à cadavres d'animaux de compagnie

Pour mémoire, cette installation, située sur le site de SADEC à Gland, est au bénéfice des citoyens des 38 communes qui la financent (voir annexes 4a et 4b), de leurs services communaux et des cabinets vétérinaires situés dans le périmètre.

L'accès à ce container frigorifique pour le public est restreint aux heures de bureau, ceci pour avoir un meilleur contrôle des apports, condition fixée par le Service vétérinaire cantonal. L'accès au container 7/7j et 24/24h est offert aux cabinets vétérinaires qui en font la demande. Les services communaux peuvent également bénéficier de cette facilité sur simple demande auprès de notre secrétariat.

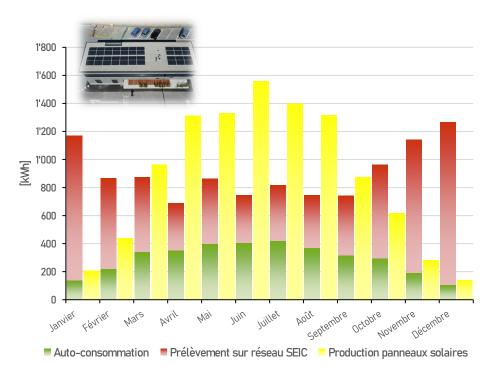






10. Panneaux solaires photovoltaïques

Depuis le mois de juillet 2017, une surface de 67 m2 de panneaux solaires photovoltaïques, placés en toiture de notre bâtiment, nous permet de produire une énergie verte tout au long de l'année.



Comme vous pouvez le voir sur le schéma de la page suivante, nous produisons quasiment autant d'électricité sur une année que nous n'en consommons, ceci pour l'entier de notre site (bâtiment, container frigorifique et prise de recharge pour véhicules électriques). De plus, les excédents de production sont réinjectés dans le réseau de notre distributeur qui nous les rachète.

Fig. 12 – Evolution de la production et de la consommation mensuelles d'électricité en 2021 [kWh]





Fig. 13 – Schéma de la production et de la consommation annuelles d'électricité en 2021

11. Campagne de communication Responsables.ch



La campagne « Agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres vaudois de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a commencé en 2019 un nouveau cycle de trois ans qui s'est achevé à la fin de l'année 2021.

En 2021, le thème de la **réduction du gaspillage alimentaire** était à nouveau à l'ordre du jour. Plusieurs actions ont été menées en parallèle à la campagne nationale « Save food, fight waste »

largement soutenue par différents offices fédéraux, cantonaux et villes suisses. En particulier, le stand didactique destiné à sensibiliser la population à l'impact du gaspillage alimentaire sur l'environnement et à lui proposer des pistes d'actions pour le limiter a continué à tourner dans les villes et villages du Canton de Vaud qui en faisaient la demande.



En parallèle, l'action « Lunch Attitude » basée sur le thème de **la réduction des emballages** et qui devait initialement débuter à l'automne 2020 au pu finalement voir le jour en 2021. Cette action consiste à encourager le public qui mange à l'emporter et qui génère de nombreux déchets dans l'espace public (boites en plastique



ou en sagex, cartons de pizzas, etc.) et dans les entreprises à apporter son propre contenant pour transporter son repas de midi. Ainsi, la « Lunch Attitude » favorise la réduction des emballages jetables et du gaspillage tant pour les client.e.s que pour les commerçant.e.s.

Les Villes de Nyon et de Renens ont été les premières dans le Canton à adopter la « Lunch Attitude ». Près de 30 take-away partenaires se sont joints à l'opération qui a rencontré un beau succès! Après cet essai pilote, il est prévu d'étendre cette action à tout le Canton, ceci également avec le soutien de GastroVaud.

Finalement, en relation avec les thématiques de réduction des déchets et de réduction du gaspillage alimentaire, de nombreuses publications ont été postées sur les réseaux sociaux, que cela soit par le biais de vidéos, de conseils, de statistiques, de devinettes ou encore d'informations diverses.

12. Vaisselle réutilisable

En partenariat avec la société Ecomanif, SADEC SA est dépositaire de vaisselle réutilisable depuis septembre 2017.

Après une année 2020 minée par la pandémie de COVID-19 qui a vu un nombre incalculable de fêtes être annulées. l'année 2021 est marguer du signe de la Certes. reprise. nombre de locations n'a pas encore repris son « rythme de croisière », mais c'est en bonne voie.

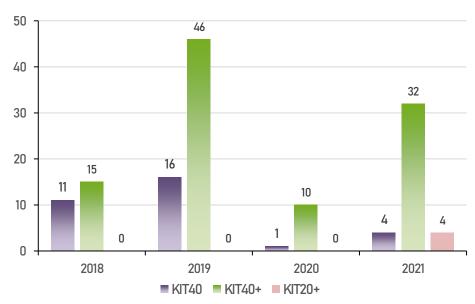


Fig. 14 – Evolution du nombre de kits de vaisselle réutilisable retirés chez SADEC

Cette vaisselle réutilisable est conditionnée en caisses en plastique dans lesquelles se trouve tout l'assortiment de table nécessaire à une fête. Ces kits sont destinés à des manifestations accueillant jusqu'à 40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n'est pas nécessaire de faire la vaisselle.

Promotions Pique-niques
Baptêmes Grillades
Mariages Fêtes de famille
Pots de départ Fêtes de bureau
Cousinades etc.





13. Divers dossiers 2021

O Plateforme internet pour la saisie des statistiques

Pour mémoire, rappelons que les périmètres de gestion des déchets STRID, VALORSA et SADEC, représentant à eux trois plus de 220 communes sur les 300 que compte le Canton, se sont unis en 2016 déjà afin de développer une plateforme internet pour la saisie des statistiques annuelles. La volonté affichée de ces trois périmètres était de proposer aux communes un outil moderne, convivial et fiable afin de leur faciliter la tâche dans le cadre de l'obligation légale qu'elles ont de fournir chaque année au Canton les tonnages de déchets collectés sur leur territoire.

Au vu de l'intérêt de cette plateforme, le Canton de Vaud s'est approché des trois périmètres « pionniers » précités pour envisager son extension à l'entier des communes vaudoises. Ainsi, après analyse de plusieurs alternatives, le Canton a opté pour un rachat de cette plateforme internet, rachat qui a été finalisé au cours de l'année 2019.

La saisie des informations fournies par les communes se fait par le biais du module intitulé « Questionnaires » dans lequel elles indiquent les tonnages des différentes catégories de déchets collectés tout au long de l'année, leur destination et le transporteur en charge de les acheminer jusqu'à celle-ci.

Les données fournies sont ensuite rassemblées puis contrôlées et, une fois que toutes les communes vaudoises ont achevé la saisie, elles sont transformées en différents tableaux, graphiques et indicateurs consultables dans le module « Statistiques ». Ce module permet aux communes de disposer d'une vision globale de la situation des déchets sur leur territoire, de voir l'évolution des quantités de déchets collectés au cours des dernières années et de se situer par rapport à des valeurs moyennes (moyenne du périmètre et moyenne cantonale). Ainsi, il devient possible de connaître ses points forts et ses points faibles et de cibler ses efforts en vue d'améliorer et d'optimiser la collecte des déchets.

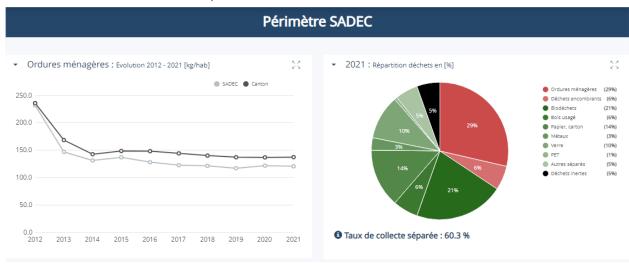


Fig. 15 - Extrait des informations disponibles sur le module « Statistiques » de la plateforme internet www.vaud-stat-dechets.ch

En outre, sous l'égide de la Direction générale de l'environnement, un comité de pilotage a été instauré pour continuer à améliorer et à faire évoluer cette plateforme. SADEC fait partie de ce comité de pilotage par l'intermédiaire de son Directeur et peut ainsi continuer à influer sur son évolution.

L'année 2021 n'a pas vu de modifications majeures être apportées à cet outil. Par contre, un changement notable aura lieu en début d'année 2022 avec la volonté de l'Etat de Vaud d'ouvrir cette plateforme au public, ceci pour répondre aux impératifs de la loi sur l'information.



Réorganisation du transport des déchets encombrants des communes



Dans le cadre de la réorganisation du transport des déchets encombrants mise en place dès le 1^{er} janvier 2021, la grande majorité des déchets encombrants des 59 communes de notre périmètre sont désormais acheminés sur notre station de transfert route-rail à Gland. Ils y sont ensuite triés, broyés, compactés puis transbordés sur le rail en vue de leur transport par voie ferroviaire à l'usine d'incinération Tridel de Lausanne.

Au cours de l'année 2021, ce sont 2'117 tonnes de déchets encombrants provenant des communes de notre périmètre que nous avons pu traiter sur notre site, sur un gisement total d'environ 3'000 tonnes par année. En 2022, à raison d'environ 200 tonnes par mois, nous devrions y traiter environ 2'400 tonnes.

Outre l'avantage économique de cette réorganisation pour la majorité des communes de notre périmètre, l'impact environnemental est également largement

positif. Diminution conséquente des distances à parcourir par les camions, amélioration de la qualité de l'air, valorisation des fractions recyclables (principalement bois et métaux) ou encore diminution du volume des mâchefers à stocker en décharge, inscrivent complètement ce projet dans une perspective de développement durable.

Au niveau du trafic poids lourds, cette réorganisation permet ainsi d'éviter plus de 1'000 allers-retours par année sur l'autoroute Genève-Lausanne, soit environ **80'000 kilomètres ou deux fois le tour de la Terre!**

Cette réorganisation a permis à notre périmètre de devenir un exemple en matière d'utilisation du rail pour l'acheminement des déchets incinérables par voie ferroviaire. En effet, en comptabilisant l'ensemble des déchets incinérables (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets communaux et plastiques mixtes), ce sont désormais 97% des déchets incinérables produits par les communes de notre périmètre qui sont acheminés à Tridel par le rail!

97% des incinérables passent par le rail

Relevons ici également que, simultanément à cette réorganisation, nous avons profité d'inciter la société SOTRIDEC SA, gestionnaire du centre de tri mitoyen à notre station de transfert, à mettre également sur le rail les importantes quantités de déchets incinérables que les entreprises de la région lui confient.

Jusqu'à la fin de l'année 2020, ces déchets étaient dirigés par SOTRIDEC sur l'usine d'incinération des Cheneviers (GE) par voie routière. A partir du 1er janvier 2021, ils sont également transbordés sur le rail sur notre site de Gland pour prendre la direction de TRIDEL via le train. Grâce à cette collaboration qui s'est installée, ce sont encore 2'800 tonnes supplémentaires de déchets incinérables qui sont soustraits au trafic routier, représentant 800 allers-retours Gland – Aire-la-Ville (GE) évités chaque année.

22'500 tonnes transbordées sur le rail

Sur l'entier de l'année 2021, ce sont donc au total 20'967 tonnes de déchets incinérables qui ont été transbordés sur le rail à partir de notre station de transfert de Gland et 1'533 tonnes à partir de la voie de débord située en gare de Saint-Prex.



Règlement d'organisation du Conseil d'administration

Le renouvellement de la composition du Conseil d'administration, qui s'est déroulé le 14 octobre 2021 lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Gland, a été l'occasion pour SADEC de formaliser le fonctionnement de celui-ci en établissant un Règlement d'organisation.

Ce document régit les tâches et attributions du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de notre société. Il s'agit d'un document à usage interne qui sera révisé périodiquement pour être adapté à l'évolution de la situation de l'entreprise.

Ce règlement d'organisation fixe également la tenue d'un Registre des intérêts. Ainsi, les membres du Conseil d'administration sont tenus d'annoncer leurs fonctions publiques et leurs intérêts économiques. Ce Registre est rempli au début de chaque année et il comporte la mention des intérêts, délégations et engagements de tout type. De cette façon, une transparence totale est garantie et les membres du CA sont tenus de s'abstenir de participer aux délibérations sur tout objet susceptible d'affecter leurs propres intérêts.

L'élaboration de ce nouveau Règlement s'est effectuée au cours du dernier trimestre 2021. Formellement, son approbation a eu lieu lors de la première séance du CA de l'année 2022.

Adaptation des rémunérations des membres du Conseil d'administration

L'arrivée d'une nouvelle législature à l'automne 2021 aura également été l'occasion pour le Conseil d'administration de se pencher sur ses rémunérations. En effet, celles-ci dataient de 2009 et n'étaient plus adaptées à la charge de travail actuelle ainsi qu'au niveau de responsabilité qu'implique une telle fonction.

Bien que légalement les rémunérations du Conseil d'administration soient de sa compétence, celui-ci a souhaité faire preuve d'une transparence totale et a choisi de soumettre sa nouvelle proposition de rémunérations au vote de l'Assemblée générale.

C'est donc lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2021 que cette proposition a été soumise au vote des actionnaires qui l'ont acceptée à une très large majorité, témoignant ainsi de leur confiance envers l'instance dirigeante de notre société.

Les nouvelles rémunérations du Conseil d'administration sont entrées en vigueur lors du renouvellement du Conseil d'administration le 14 octobre 2021 et elles se présentent de la façon suivante :

	Rémunération dès le
	14.10.2021
Président : forfait annuel de base	CHF 4'000
Membre du CA : forfait annuel de base	CHF 1'300
Forfait par séance du CA (jusqu'à 2h00)	CHF 250
Vacations	CHF 50
Forfait déplacement à l'intérieur du périmètre	CHF 25
Indemnité kilométrique à l'extérieur du périmètre	CHF 0.70

Il convient de préciser que le montant forfaitaire par séance du CA comprend l'important travail de préparation qu'il s'agit d'assurer avant chaque séance.



Formation pour les Municipales et les Municipaux

Une journée de formation destinée aux Municipales et Municipaux en charge de la gestion des déchets, organisée par SADEC en partenariat avec COSEDEC, s'est déroulée le mardi 12 octobre 2021 à Gland. Cette formation a eu pour objectif de faciliter l'entrée en fonction des élu.e.s en charge du dicastère des déchets et de leur apporter les connaissances nécessaires pour maîtriser le cadre dans lequel elles et ils sont amenés à évoluer.

Cette journée a permis de fournir aux 15 participant.e.s les outils au niveau législatif, au niveau du financement des déchets ou encore au niveau des filières en place. C'était également l'opportunité d'échanger avec des expert.e.s et d'autres participant.e.s confronté.e.s aux mêmes problématiques. Une visite de la station de transfert de SADEC et du centre de tri de SOTRIDEC a conclu cette journée qui a rencontré un franc succès.

Après déduction de la participation de l'UCV et de la DGE (Direction générale de l'environnement), la prise en charge financière de cette formation a été entièrement assurée par SADEC.

Tarif d'incinération

Le 1^{er} janvier 2021, profitant d'une baisse des tarifs d'incinération facturés par TRIDEL, SADEC a pu à son tour adapter ses tarifs d'incinération à la baisse. Cela a été

CHF 160.- HT/t

l'occasion d'uniformiser les tarifs des différentes catégories de déchets incinérables pour les fixer à CHF 160.-HT/tonne, ceci indépendamment de leur type.

Ainsi, dès cette date, l'élimination des ordures ménagères, des déchets encombrants, des déchets communaux et des plastiques mixtes a été facturée au même tarif de CHF 160.-HT/tonne. Bien entendu, ce montant ne comprend pas les éventuels frais de broyage (CHF 15.-HT/tonne) ni de compactage (CHF 20.-HT/tonne) qui s'y ajoutent pour les déchets nécessitant ces opérations préalables.

Participation de TRIDEL aux frais d'exploitation de la station de transfert

Cette nouveauté est probablement l'évènement le plus important survenu pour notre périmètre de gestion des déchets depuis la construction de notre station de transfert route-rail et de nos nouveaux locaux administratifs en 2016 et respectivement 2017.

En effet, profitant de sa bonne santé financière, TRIDEL a souhaité faire un geste envers ses quatre actionnaires que sont GEDREL SA, STRID SA, VALORSA SA et SADEC SA en prenant à sa charge une partie de leurs frais d'exploitation.

Pour ce faire, TRIDEL a décidé de verser aux périmètres actionnaires, dès le 1er janvier 2021, une participation financière de CHF 25.- pour chaque tonne de déchets incinérables mise sur le rail par leurs soins. De cette façon, tout en soutenant financièrement ses actionnaires, TRIDEL a introduit une forte incitation à y acheminer les déchets incinérables par voie ferroviaire.

Cette ristourne est tombée à point nommé pour notre périmètre, puisque c'est à la même date que nous avons commencé à transborder les déchets encombrants des communes et les déchets incinérables de SOTRIDEC sur le rail. Alors que nous acheminions en moyenne 17'000 tonnes de déchets par année par le rail à TRIDEL jusqu'en 2020, nous en acheminons désormais environ 22'500 tonnes!

CHF 562'500.-

Ainsi, à raison de CHF 25.- par tonne, cela représente une participation annuelle de CHF 562'500.- que nous verse désormais TRIDEL. Comme vous pouvez l'imaginer, ces

moyens financiers supplémentaires ont ouvert de nouvelles perspectives au Conseil d'administration, lui permettant ainsi d'orienter de manière forte sa politique en matière de gestion des déchets, tout en faisant intégralement profiter les communes actionnaires de cette manne inespérée.



Subventions et ristournes

Le montant annuel de la participation financière de TRIDEL évoquée au paragraphe précédent étant quasiment équivalent au montant annuel des contributions des communes au fonctionnement de SADEC, une des solutions aurait été de supprimer purement et simplement ces dernières. Cependant, n'ayant aucune garantie sur la pérennité de cette participation, le Conseil d'administration a souhaité faire preuve de prudence et a plutôt choisi de mettre en place plusieurs mesures au bénéfice des communes. On peut en particulier citer celles-ci :



a) Ristourne pour l'usage du rail

Cette mesure permet d'alléger la contribution annuelle que les communes versent à SADEC pour son fonctionnement en les faisant bénéficier d'une ristourne pouvant atteindre 30% du montant de celleci. Un montant de CHF 158'000.- a été redistribué aux communes en 2021, selon l'effort qu'elles font d'utiliser le rail, pour acheminer leurs déchets incinérables à l'usine d'incinération TRIDEL

Il y a donc ici une volonté affichée du Conseil d'administration d'inciter les communes de notre périmètre de gestion des déchets à utiliser le rail pour le transport de leurs déchets incinérables.

b) Subvention pour la formation

Plusieurs subventions ont été octroyées pour la participation du personnel communal à des formations dans le domaine des déchets. Comme expliqué précédemment, cette mesure a également permis de faire en sorte que les communes de notre périmètre n'aient rien à débourser pour la participation d'un membre de l'Exécutif à la formation du 12 octobre 2021 destinée aux élu.e.s.

c) Subvention pour la location de vaisselle réutilisable

SADEC est, depuis plusieurs années, un point de retrait pour les kits de vaisselle réutilisables (Kit20+, Kit40, Kit40+) proposés par la société ECOMANIF et destinés à des manifestations ou fêtes de famille par exemple.

Dans un souci de réduction des quantités de déchets générés par l'utilisation de vaisselle à usage unique (plastique, carton, bambou, etc.), SADEC a décidé de soutenir les organisateurs d'évènements faisant appel à de la vaisselle réutilisable. Ainsi, toute entité (commune, entreprise, particulier, société locale, etc.) organisant une manifestation, privée ou publique, se déroulant dans l'une des 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets peut prétendre à un soutien financier de la part de SADEC. Ce soutien s'élève à 50% du montant de la facture de location émise par le fournisseur de vaisselle réutilisable et il est valable quel que soit ce fournisseur.

d) Ristourne sur les biodéchets méthanisables

Cette mesure a pour objectif de soutenir les communes de notre périmètre ayant déjà mis en place une collecte des déchets de cuisine crus et cuits et à inciter les autres communes à le faire.

Même si la taxe au sac est un système de taxation des déchets qui a beaucoup d'avantages, notamment sa simplicité de mise en œuvre, sa faible charge administrative pour les communes et ses frais de gestion très faibles, elle comporte tout de même un effet pervers.

En effet, via ce système, adopté par 55 des 59 communes actionnaires composant notre périmètre, SADEC verse à chacune d'entre elles une rétrocession trimestrielle de l'ordre de CHF 350.- par tonne. Or, cette rétrocession est basée sur le tonnage d'ordures ménagères collectées par la commune dans les sacs taxés blancs du concept régional harmonisé de la taxe au sac.

Cela signifie qu'en mettant en place une collecte des déchets de cuisine crus et cuits, qui peuvent représenter jusqu'à 25 à 30% du contenu du sac poubelle, le tonnage global collecté en sacs taxés va



diminuer et, par conséquent, le montant de la rétrocession versée par SADEC diminuera dans la même proportion.

Pour compenser cette baisse des revenus de la rétrocession, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une ristourne sur les biodéchets. Cette ristourne est basée sur les tonnages de biodéchets méthanisables que les communes ont collectés tout au long de l'année 2021.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, plus la quantité annuelle collectée par habitant est importante, plus le montant de la ristourne versée par SADEC est généreux. De cette manière, nous entendons inciter les communes à mettre en place des collectes efficientes permettant de capter une grande part de cette fraction valorisable que l'on trouve encore aujourd'hui dans nos sacs poubelles.

Et l'expérience nous montre que, pour cette catégorie spécifique de déchets, un simple container installé à la déchèterie est insuffisant et que seule une collecte de proximité permet d'atteindre cet objectif.

Quantité annuelle de biodéchets méthanisables comprise entre [kg/hab]			Montant de la ristourne [CHF HT/tonne]	Nombre de communes concernées	
90	et	plus	150	2	
60	et	90	120	3	
30	et	60	90	5	
0	et	30	60	20	

Fig. 16 – Montant de la ristourne versée pour les biodéchets méthanisables et nombre de communes concernées

Ainsi, sur la base des copies des factures fournies par les communes concernées, c'est un montant global de CHF 302'000.- qui a pu être versé en 2021 par SADEC à 30 communes de notre périmètre.

La mise en œuvre de toutes ces mesures de soutien se poursuivra en 2022 et de nouvelles mesures viendront s'ajouter au catalogue des prestations que SADEC propose aux communes.

14. Conclusions

Après une année 2020 marqué du sceau du Covid-19, l'année 2021 pourrait bien représenter un tournant majeur pour l'avenir de notre société. En effet, disposant de nouveaux moyens acquis grâce à notre statut d'actionnaire de TRIDEL, le Conseil d'administration de SADEC peut se montrer confiant et entrevoir l'avenir avec sérénité.

Avoir l'assurance de pouvoir poursuivre, et même d'augmenter, son soutien aux communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets est une chance dont nous mesurons la portée, qui plus est dans une période trouble telle que celle que nous traversons actuellement.

C'est ainsi l'occasion de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont précédé au sein du Conseil d'administration et qui ont su se montrer visionnaires à une époque où notre société naviguait en eaux troubles. En intégrant d'abord le capital-actions de TRIDEL en 2013 après avoir convaincu nos communes actionnaires de procéder à une importante augmentation du capital-actions de SADEC. En acquérant ensuite, à la fin de l'année 2014, un terrain stratégique situé au cœur de notre périmètre et raccordé au rail, pour en faire le futur



port d'attache des activités de SADEC. Et enfin, en aménageant sur ce terrain une station de transfert routerail en 2016 puis un bâtiment administratif en 2017 permettant de disposer d'un accès privilégié au rail et de locaux nous permettant d'assurer un service de qualité en faveur des communes de notre périmètre.

Nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre pour perpétuer cet héritage et poursuivre nos missions que sont le soutien, la sensibilisation, la mutualisation, la coordination ou encore l'optimisation dans tous les domaines liés à la gestion des déchets.

L'ensemble des membres du Conseil d'administration, largement renouvelé en octobre 2021, et le soussigné mettront tout en œuvre pour se montrer dignes de la confiance que vous leur accordez afin de continuer à vous accompagner pour faire en sorte que l'impact des activités humaines sur la seule planète dont nous disposons soit toujours plus faible.

Pour le Conseil d'administration

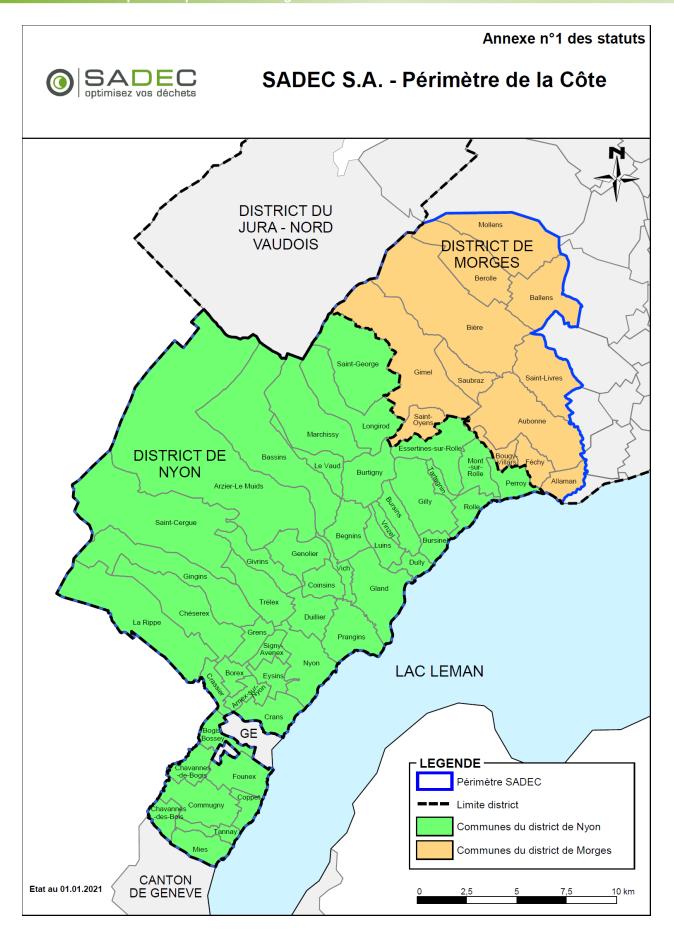
Gland, le 5 mai 2022

Cédric Echenard

Ressources Equité
Formation Réduction Mutualisation
Durabilité Régionalisation Information
Vaisselle néutilisable Communication
Incinénation 59 Communes Recyclage
Animations
Economie circulaire Valorisation
Gestion Transparence
Statistiques
Condination
Centres de collecte Environnement
Concept harmonisé
Collaboration Subventions Déchets
Optimisation
Sensibilisation Rétrocession

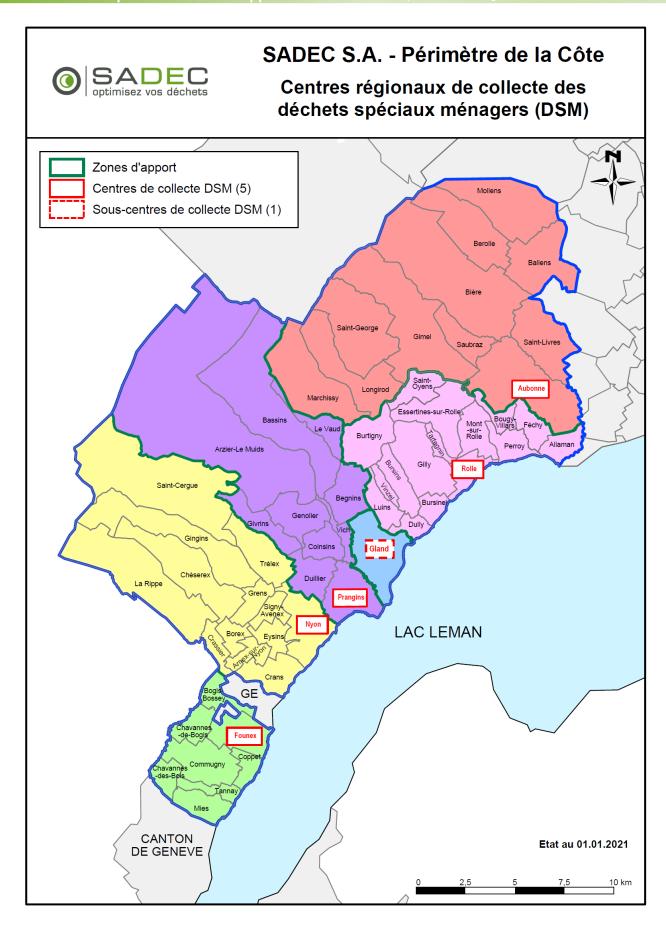


Annexe n°1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »



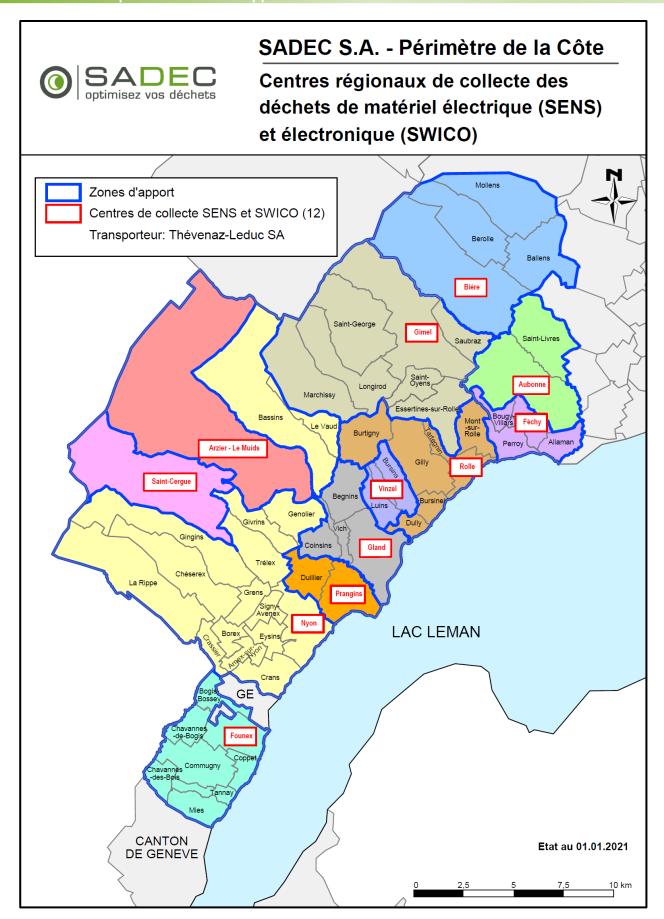


Annexe n°2 : plan des zones d'apport des DSM (déchets spéciaux des ménages)



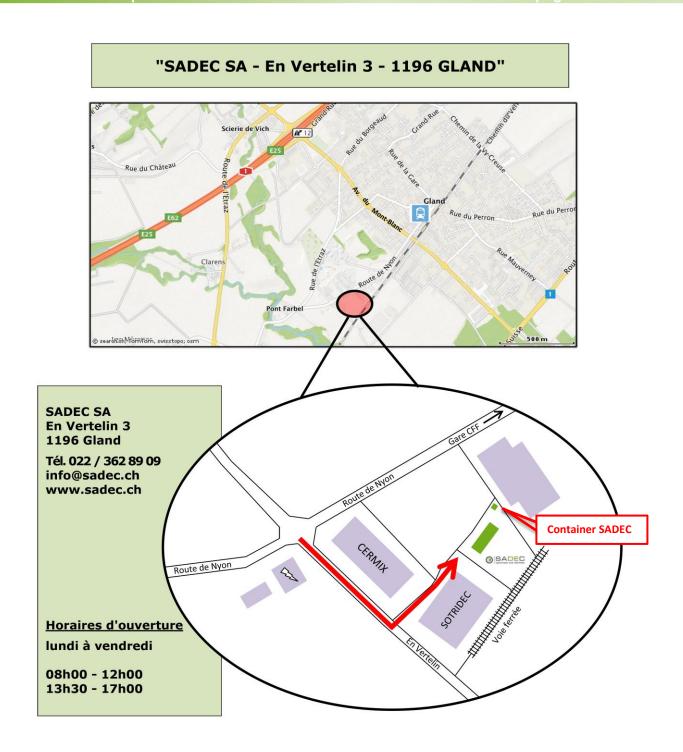


Annexe n°3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SMCO





Annexe n°4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie





Annexe n°4b : liste des communes autorisées à utiliser le container

1277 ARNEX-SUR-NYON 1272 GENOLIER 1273 ARZIER 1276 GINGINS 1269 BASSINS 1271 GIVRINS 1268 BEGNINS 1196 GLAND 1279 BOGIS-BOSSEY **1261 GRENS 1277 BOREX 1278 LA RIPPE** 1172 BOUGY-VILLARS **1261 LE VAUD** 1183 BURSINS 1295 MIES 1279 CHAVANNES-DE-BOGIS 1260 NYON 1290 CHAVANNES-DES-BOIS 1166 PERROY 1275 CHESEREX 1197 PRANGINS 1267 COINSINS **1180 ROLLE** 1291 COMMUGNY 1264 SAINT-CERGUE 1189 SAUBRAZ **1296 COPPET** 1299 CRANS-PRES-CELIGNY 1274 SIGNY-AVENEX 1263 CRASSIER **1295 TANNAY**

Cette liste correspond aux 32 communes de l'ancien District de Nyon auxquelles s'ajoutent les Communes de Bougy-Villars, Bursins, Perroy, Saubraz, Vinzel et la Ville de Rolle. Au total, ce sont 38 communes qui bénéficient de cette autorisation.

1270 TRELEX

1184 VINZEL

1267 VICH

1266 DUILLIER

1262 EYSINS

1297 FOUNEX



Annexe n°5: Statistiques extraites de la plateforme internet



Département de l'environnement et de la sécurité

Direction générale de l'environnement – DGE GEODE

Rue du Valentin 10 1014 Lausanne

Statistiques communales des déchets urbains

Année : 2021 Périmètre : SADEC

Population				
2020	2021	△ (%)		
115'478	116'588	1.0%		

Quantités totales (tonnes)

Ouantitáe	spécifiques	(ka/hah)

		•	,			, ,
	2020	2021	△ (%)	2020	2021	∆ (%)
Incinérables	17'014.1	16'883.2	-0.8%	147.3	144.8	-1.7%
Collectes séparées	30'614.5	29'645.6	-3.3%	265.1	254.3	-4.3%
Inertes	2'871.2	2'673.9	-7.4%	24.9	22.9	-8.4%
Total	50'499.8	49'202.7	-2.6%	437.3	422.0	-3.6%
Taux de collecte	60.6%	60.3%	-0.6%			
séparée	00.078	00.578	-0.0 /6			

Définitions

<u>Déchets incinérables</u>: comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)

<u>Collectes séparées :</u> incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation

<u>Inertes</u> : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

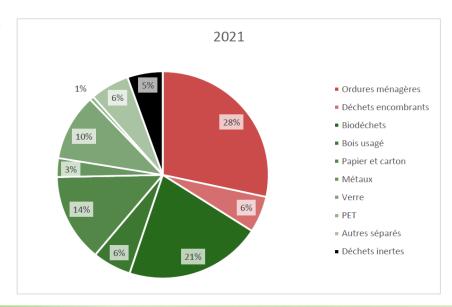
Commentaire du périmètre

Répartition des déchets urbains collectés - 2021

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

Taux de collecte séparée 2021 :

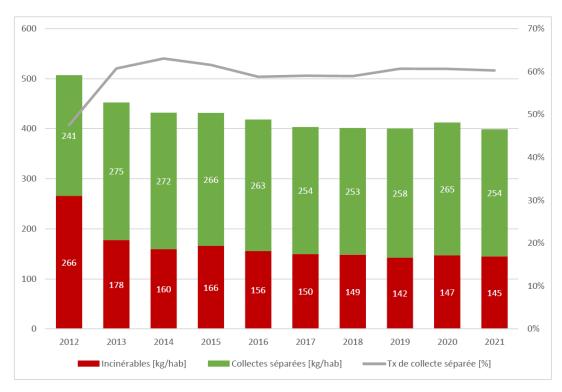
60.3%



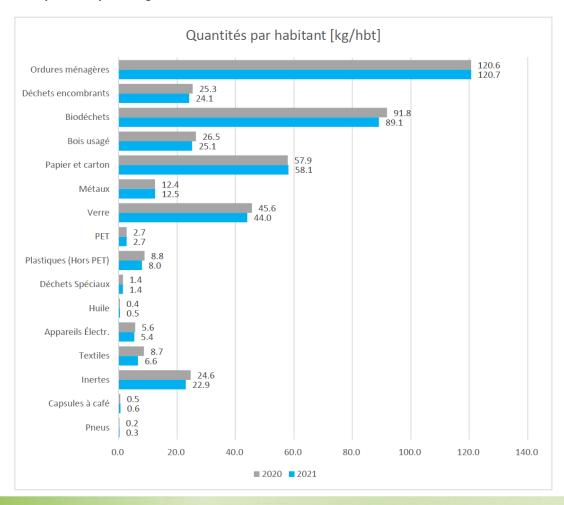


Annexe n°5: Statistiques extraites de la plateforme internet

Evolution des quantités collectées [kg/hbt] et du taux de collecte séparée



Comparaison par catégorie - 2020 - 2021





Annexe n°6 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire

